



rien ne se perd, tout se transmet.

CONCOURS

Participez et tentez de remporter
un coffret exclusif QED Virtus !



SOLIDARITÉ



PARTAGE



SECONDE VIE

RÈGLEMENT DU JEU-CONCOURS

« Mon Grand Tri QED Virtus » • #MonGrandTriQEDVirtus • du 3 au 16 novembre 2026

VERSION MISE À JOUR — À VÉRIFIER ET APPROUVER AVANT MISE EN LIGNE.

Article 1 — Organisateur

Le jeu-concours promotionnel gratuit et sans obligation d'achat intitulé « Mon Grand Tri QED Virtus » (ci-après le « Jeu ») est organisé par QED Virtus, société par actions simplifiée unipersonnelle (SASU) au capital de 5 000 €, immatriculée au RCS de Pontoise sous le numéro SIREN 940 624 737, dont le siège social est situé 1 allée de Chantilly, 95160 Montmorency (ci-après l'« Organisateur »).

Site : <https://qedvirtus.com> — Adresse de contact : contact@qedvirtus.com.

Article 2 — Calendrier et territoire

Le Jeu est annoncé à partir du 27 octobre 2026 et ouvert aux participations du mardi 3 novembre 2026 à 12 h 30 au lundi 16 novembre 2026 à 23 h 59 inclus, heure de Paris. Le tirage au sort est prévu le mardi 17 novembre 2026. Une annonce publiée avant l'ouverture du Jeu ne permet pas, à elle seule, de participer.

Le Jeu est accessible depuis la France métropolitaine, Corse comprise. La participation et l'expédition du lot sont limitées à ce territoire.

Article 3 — Personnes pouvant participer

Le Jeu est ouvert aux personnes physiques âgées d'au moins 18 ans, résidant en France métropolitaine (Corse comprise), utilisant QED Virtus à titre personnel et disposant d'un compte utilisateur valide et d'une adresse électronique de contact. Le participant doit être en mesure de justifier de son éligibilité sur demande raisonnable de l'Organisateur.

Sont exclues les personnes intervenant directement dans l'organisation ou le tirage au sort, ainsi que les membres de leur foyer. Une personne ne peut participer qu'une seule fois, même si elle dispose de plusieurs comptes ou publie plusieurs annonces.

Article 4 — Comment participer — deux actions nécessaires

Pendant la période prévue à l'article 2, le participant doit : (1) publier sur <https://qedvirtus.com> une nouvelle annonce réelle de vente ou de don de matériel ou d'objet autorisé par les catégories de la plateforme et conforme à ses CGU et CGV ; puis (2) envoyer un e-mail à contact@qedvirtus.com, depuis l'adresse associée à son compte QED Virtus, avant le 16 novembre 2026 à 23 h 59 (heure de Paris).

L'e-mail devra porter l'objet « CONCOURS QED VIRTUS – MON GRAND TRI » et contenir le lien de l'annonce publiée ainsi que la mention « Je demande à participer au concours Mon Grand Tri QED Virtus, je certifie être majeur, résider en France métropolitaine et avoir pris connaissance du règlement que j'accepte. »

La publication d'une annonce seule n'inscrit donc pas automatiquement au Jeu. Aucune création de page dédiée ni aucun formulaire supplémentaire n'est nécessaire : le règlement est accessible par un lien public annoncé avant la participation. L'envoi d'un e-mail constitue la demande de participation au Jeu.

L'annonce doit concerner un objet effectivement disponible et proposé loyalement. Elle doit être suffisamment descriptive et conforme aux règles du site. Les annonces fictives, trompeuses, interdites ou créées uniquement pour fausser le Jeu sont exclues. Une annonce valide qui est ensuite retirée parce que le bien a été vendu ou donné pendant le Jeu peut rester admissible si sa publication conforme pendant la période a été vérifiée.

Article 5 — Gratuité et égalité des chances

Le Jeu n'exige aucun achat, paiement, souscription, commission, option payante ni transaction conclue. La création d'un compte et la publication standard d'une annonce sont utilisées exclusivement dans les conditions gratuites mises à disposition par la plateforme. Les frais usuels de connexion Internet restent à la charge du participant.

Un seul e-mail de participation validé et une seule chance sont retenus par personne. Ni le nombre d'annonces, ni les ventes ou dons effectivement conclus, ni les « J'aime », abonnements, partages ou commentaires sur les réseaux sociaux ne donnent de chance supplémentaire.

Article 6 — Validation des participations

L'Organisateur vérifiera après clôture les e-mails reçus dans les délais, l'existence d'un compte éligible, la date de publication des annonces et leur conformité aux CGU, aux CGV et au présent règlement. Les demandes reçues hors délai ou impossibles à rattacher à une annonce publiée dans la période sont écartées, sans discrimination arbitraire.

L'Organisateur pourra demander au participant une précision utile à la vérification, sans réclamer de justificatif relatif à un handicap, une maladie ou à toute autre donnée de santé. La conservation d'une liste des participations valables et d'une preuve datée du tirage permet de garantir l'équité.

Article 7 — Tirage au sort et contact du gagnant

Le mardi 17 novembre 2026, un (1) gagnant est désigné par tirage au sort aléatoire parmi toutes les participations valides, avec un seul numéro par participant. Deux suppléants peuvent être tirés et classés, dans le même temps, pour le cas où le gagnant ne remplirait pas les conditions du Jeu ou ne répondrait pas.

Le gagnant est contacté au plus tard le 19 novembre 2026 à l'adresse e-mail utilisée pour participer. Il dispose de sept (7) jours calendaires à compter de l'envoi de ce message pour répondre et transmettre uniquement les coordonnées nécessaires à la livraison. À défaut, le lot est proposé au premier suppléant, puis au deuxième, dans les mêmes conditions. Le nom du gagnant n'est rendu public qu'avec son accord.

Article 8 — Lot et remise

Le Jeu met en jeu un (1) kit de lancement QED Virtus composé d'un sac, d'un mug, d'un stylo et d'autocollants aux couleurs de QED Virtus. Aucune somme d'argent n'est attribuée. Le lot remis devra correspondre à la description annoncée aux participants.

Le lot n'est ni monnayable, ni échangeable contre des espèces, ni remboursable. En cas d'indisponibilité imprévisible d'un élément, l'Organisateur pourra le remplacer par un article de nature et de qualité comparables ou supérieures, sans diminuer l'intérêt global du lot annoncé.

La livraison est gratuite pour le gagnant et organisée à une adresse en France métropolitaine (Corse comprise), dans un délai indicatif de trente (30) jours après réception des informations requises.

Article 9 — Fraude, panne et modifications exceptionnelles

Les participations frauduleuses ou contraires au règlement peuvent être annulées sur la base de critères objectifs, proportionnés et documentés. Si une panne substantielle du site ou un cas de force majeure empêche la participation équitable, l'Organisateur pourra prendre les mesures strictement nécessaires pour maintenir ou rétablir l'égalité des chances, et informera sans délai les participants par les mêmes canaux de communication. Les droits légaux des participants demeurent préservés.

Article 10 — Données personnelles — information RGPD

QED Virtus est responsable du traitement des données nécessaires à l'organisation du Jeu : adresse e-mail, identifiant de compte, lien et date de l'annonce, demande d'inscription, statut d'éligibilité, preuve de tirage ; pour le gagnant uniquement, nom et coordonnées d'expédition. Ces données servent exclusivement à vérifier les participations, effectuer le tirage, informer le gagnant et envoyer le lot.

Le traitement nécessaire à la participation repose sur l'exécution du règlement accepté à la demande de la personne (article 6, paragraphe 1, point b du RGPD) et les contrôles antifraude proportionnés sur l'intérêt légitime de QED Virtus (article 6, paragraphe 1, point f). Les coordonnées d'expédition sont transmises au transporteur chargé de la livraison. Les données du Jeu sont accessibles seulement aux personnes habilitées et aux prestataires concernés.

Les messages et fichiers spécifiques au Jeu sont supprimés dans les trois (3) mois suivant l'achèvement de la remise du lot, sauf nécessité documentée de conservation plus longue en cas d'obligation légale ou de litige. Les données du compte et des annonces restent soumises aux délais distincts de la politique générale de confidentialité de QED Virtus.

La participation ne vaut jamais inscription à une newsletter ni autorisation de recevoir de la prospection commerciale. Aucune donnée particulière relative au handicap ou à la santé n'est demandée pour ce concours. Conformément au RGPD, les personnes concernées disposent, selon les conditions légales, des droits d'accès, rectification, effacement, limitation et opposition ; elles peuvent contacter contact@qedvirtus.com ou la SASU QED Virtus, 1 allée de Chantilly, 95160 Montmorency, et introduire une réclamation auprès de la CNIL. Politique de confidentialité : <https://qedvirtus.com/politique-de-confidentialite/>.

Article 11 — Réseaux sociaux et indépendance du Jeu

Le Jeu est organisé exclusivement par QED Virtus sur son propre site et par e-mail. Facebook, Instagram, LinkedIn et TikTok ne le parrainent, ne l'approuvent, ne l'administrent et n'y sont pas associés. Dans la mesure autorisée par la loi, les participants dégagent ces plateformes de toute responsabilité relative à l'organisation du Jeu et à la remise du lot. Aucune interaction sociale n'est obligatoire pour participer, et les règles propres à chaque plateforme restent applicables.

Article 12 — Règlement, demandes et droit applicable

Le règlement complet est mis à disposition gratuitement au moyen d'un lien public, communiqué sur les supports annonçant le Jeu avant toute participation et durant toute la période d'ouverture ; il demeure consultable pendant une durée raisonnable après la clôture. Une copie peut être demandée à contact@qedvirtus.com.

Toute question ou contestation relative au Jeu peut être adressée à contact@qedvirtus.com. Le présent règlement est soumis au droit français. Les participants conservent leurs droits légaux, y compris quant au recours aux juridictions compétentes et, lorsque les conditions légales sont remplies, à la médiation de la consommation.

Article 13 — Acceptation du règlement

La participation est volontaire. L'e-mail visé à l'article 4, contenant une demande expresse de participation et l'acceptation du présent règlement, matérialise l'adhésion du participant aux règles du Jeu. La version publiée du règlement, comportant la composition du lot et la procédure de participation, est la version applicable pour toute la durée du Jeu.